

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 4 avril 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séance ordinaire du 7 mars 2016.
- 1.3 Nomination du maire suppléant.
- 1.4 Appuis financiers et demandes diverses.
  - i. Activité de financement de la Fondation Liette Turner - Concert-bénéfice.
  - ii. Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie - Cabane à sucre.
  - iii. Activité de financement des Chevaliers de Colomb - Conseil numéro 4569 - Cabane à sucre.
  - iv. Aide financière à la Troupe de théâtre Optimiste pour la remise d'une bourse à un étudiant.
  - v. Aide financière à la Paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge pour des réfugiés syriens.
- 1.5 Colloque du Carrefour Action municipale et famille.
- 1.6 Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille ».
- 1.7 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.

## **2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

- 2.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-013 relative à la conformité d'un espace de stationnement existant pour l'immeuble situé au 353 et 355, rue Saint-Charles - Lots 1 916 791, 3 191 029 et 3 191 030 du cadastre du Québec.

## **3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du projet de règlement numéro 1248-04 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'intégrer le Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment, et code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié).
- 3.2 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-27 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 12.1 afin de préciser son application;
  - modifier la terminologie afin de définir une activité de culte, une association, un centre communautaire et une salle de réunion;
  - modifier certaines dispositions relatives aux piscines, aux garages intégrés et aux vérandas;
  - modifier certaines dispositions relatives à l'implantation des remises, des pergolas, des pavillons, des pavillons de bain et des gazebos, des plates-formes, des saunas fermés isolés;
  - modifier certaines dispositions relatives à une maison intergénération;
  - modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
  - ajouter des dispositions relatives à l'affichage pour le service à l'auto annonçant les menus et les pré-menus d'un restaurant;
  - modifier certaines dispositions applicables à une enseigne sur vitrage;
  - modifier la méthode de calcul d'un revêtement extérieur d'un bâtiment;
  - modifier la liste des matériaux de revêtement de toiture autorisés;
  - modifier certaines dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
  - ajouter des dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C-302;

- modifier les limites des zones P-301 et C-302 et créer les zones P-301-1 et N-301-2 en y édictant les usages et normes;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-024, C-029, C-030, C-032, C-050, C-302, H-322-1, C-405, H-611 et C-613.

### 3.3 Avis de motion 2016-04 - Règlement numéro 1250-27 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 12.1 afin de préciser son application;
- modifier la terminologie afin de définir une activité de culte, une association, un centre communautaire et une salle de réunion;
- modifier certaines dispositions relatives aux piscines, aux garages intégrés et aux vérandas;
- modifier certaines dispositions relatives à l'implantation des remises, des pergolas, des pavillons, des pavillons de bain et des gazebos, des plates-formes, des saunas fermés isolés;
- modifier certaines dispositions relatives à une maison intergénération;
- modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage pour le service à l'auto annonçant les menus et les pré-menus d'un restaurant;
- modifier certaines dispositions applicables à une enseigne sur vitrage;
- modifier la méthode de calcul d'un revêtement extérieur d'un bâtiment;
- modifier la liste des matériaux de revêtement de toiture autorisés;
- modifier certaines dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C-302;
- modifier les limites des zones P-301 et C-302 et créer les zones P-301-1 et N-301-2 en y édictant les usages et normes;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-024, C-029, C-030, C-032, C-050, C-302, H-322-1, C405, H-611 et C-613.

- 3.4 Avis de motion 2016-07 - Règlement numéro 1248-04 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'intégrer le Code de construction du Québec, chapitre 1 - Bâtiment, et Code national du bâtiment Canada 2010 (modifié).
- 3.5 Adoption du règlement numéro 1250-29 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier les limites de la zone C-330 et créer les zones P-330-1 et H-330-2 en y édictant les usages et normes;
  - agrandir la zone P-328 à même les zones H-329 et C-330;
  - modifier la grille des usages et normes de la zone P-328;
  - abolir la zone H-329 et la grille des usages et normes s'y rattachant;
  - modifier des dispositions particulières applicables à certaines zones résidentielles;
  - remplacer l'article 1260.19 relatif à des dispositions particulières applicables aux zones P-319, P-319-1, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-322-1, H-323, H-324, H-325, H-326, H-326-1, H-327, P-328, C-330, P-330-1 et H-330-2;
  - modifier l'article 1260.25 relatif aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les zones H-320, H-322, H-323, H-324, H-326, H-326-1, H-327 et H-330-2.
- 3.6 Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 652 000 \$ pour l'exécution de divers travaux comprenant, entre autres, la réfection de la rue Émilie-Gamelin et le déplacement de la piste cyclable près du parc du Rempart, ainsi que le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux et à divers autres projets.
- 3.7 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1271-M décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

#### **4. OCTROI DE CONTRATS**

- 4.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture de béton bitumineux - Année 2016.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante - Année 2016.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour la fourniture d'un véhicule pour le chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour la réfection d'un terrain de soccer et l'aménagement de terrains de volleyball.

- 4.5 Octroi d'un contrat pour la réfection de la toiture de la centrale de traitement d'eau potable.
- 4.6 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'eaux usées municipaux.
- 4.7 Octroi d'un contrat pour l'agrandissement et la rénovation du Complexe Saint-Laurent.
- 4.8 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du stationnement incitatif de l'AMT (aire TOD).

5. **COMMUNICATIONS**

6. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Dépôt du rapport d'activités de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. **GÉNIE**

8. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 8.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1385-E décrétant une dépense de 8 164 000 \$ et un emprunt de 5 764 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection du Complexe Saint-Laurent ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant, tenue le 16 mars 2016.
- 8.2 Autorisation de signature - Certificat d'autorisation pour la construction de deux étangs à rainettes.

9. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

10. **RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Nomination d'une technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier.
- 10.2 Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.
- 10.3 Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.
- 10.4 Modification de la résolution numéro 2016-01-010 - Nomination d'un journalier au Service des travaux publics.
- 10.5 Fin de période de familiarisation et d'essai et obtention de la permanence d'un journalier au Service des loisirs.
- 10.6 Fin de période d'initiation et d'essai et obtention de la permanence d'une technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier.

- 10.7 Démission au poste d'agent cour municipale et percepteur d'amendes au Service du greffe et affaires juridiques.
- 10.8 Départ à la retraite - Commis à la bibliothèque Léo-Lecavalier.
- 10.9 Départ à la retraite - Capitaine au Service de sécurité incendie.
- 10.10 Nomination d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.
- 10.11 Embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 10.12 Embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 10.13 Embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie.
- 10.14 Embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie.

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 11.1 Autorisation de fermeture de rues - Grand prix Lapraicycle Primeau Vélo 2016.

## **12. TRAVAUX PUBLICS**

## **13. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 3 février 2016.
- 13.2 Dérogations mineures
  - i. Dérogation mineure numéro 2016-013 relative à la conformité d'un espace de stationnement existant pour l'immeuble situé au 353 et 355, rue Saint-Charles - Lots 1 916 791, 3 191 029 et 3 191 030 du cadastre du Québec.
- 13.3 PIIA
  - i. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-005 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « La Citière » - 225, rue Beaulac - Zone H-130.
  - ii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-008 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 369 à 375, rue Saint-Georges - Zone H-021.
  - iii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-009 concernant un agrandissement résidentiel, assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 353 et 355, rue Saint-Charles - Zone H-021.

- iv. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-010 concernant un aménagement de terrain, assujettie au secteur PIIA « Site patrimonial » - 500, rue Saint-Laurent - Complexe Saint-Laurent - Zone P-601.
- v. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-011 concernant un agrandissement industriel, assujettie au secteur PIIA « Secteur industriel » - 700, rue Bernier - Grillage industriel inc. - Zone I-504.
- vi. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-012 concernant un équipement accessoire, assujettie au secteur PIIA « Site patrimonial » - 1000, rue du Quai - Parc du Bassin-de-La Prairie - Zone P-103.
- vii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-015 concernant une construction résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la Nature » - 70, rue du Croissant-Perlé - Zone H-321.
- viii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-017 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 50, boulevard Taschereau - Place La Cité - Zone C-128.

13.4 Approbation d'un projet de lotissement - Création des lots 5 838 727 et 5 838 728 du cadastre du Québec.

14. **VARIA**

15. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-04-089**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Sénécal

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2016-04-090

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

**ADOPTÉE**

2016-04-091

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller suivant pour agir à titre de maire suppléant pour la période ci-après mentionnée:

<b>Conseiller</b>	<b>Période</b>
Allen Scott	du 15 mai 2016 au 3 septembre 2016

**D'AUTORISER** le remboursement des frais et dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

En l'absence du maire, le maire suppléant agira, entre autres, comme représentant de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

**ADOPTÉE**

2016-04-092

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION LIETTE TURNER -  
CONCERT-BÉNÉFICE**

**ATTENDU** que la Fondation Liette-Turner, pour l'avancement de la musique chorale, organise un concert-bénéfice le 17 avril prochain, au Complexe Saint-Laurent;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :



**D'ACCORDER** une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation Liette-Turner dans le cadre du concert bénéfique qui se tiendra le 17 avril prochain au Complexe Saint-Laurent.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-093**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE - CABANE À SUCRE**

**ATTENDU** que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie a organisé comme activité de financement une partie de sucre à l'érablière Au Toit Rouge, le 29 mars 2016;

**ATTENDU** que le coût des billets s'élevait à 17 \$ pour les membres du club et à 20 \$ pour les non-membres;

**ATTENDU** qu'il importait que la Ville soit représentée lors de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** la présence des membres du conseil à la partie de sucre du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, qui se tenait le 29 mars dernier, les frais et dépenses qu'ils ont engagés à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-094**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL NUMÉRO 4569 - CABANE À SUCRE**

**ATTENDU** que les Chevaliers de Colomb - Conseil numéro 4569 organisent un souper cabane à sucre le jeudi 7 avril prochain, à la Sucrierie St-Valentin;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent à assister au souper cabane à sucre organisé par les Chevaliers de Colomb – Conseil numéro 4569, au coût de 16 \$ le billet, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-095**

**AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE POUR LA REMISE D'UNE BOURSE À UN ÉTUDIANT**

**ATTENDU** que la Troupe de théâtre Optimiste est un organisme sans but lucratif qui remet annuellement des bourses à des étudiants de la Rive-Sud qui débutent des études en théâtre;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette initiative;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 250 \$ à la Troupe de théâtre Optimiste pour la remise, par celle-ci, d'une bourse à un étudiant en théâtre de la Rive-Sud afin qu'il poursuive ses études dans ce domaine.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-096**

**AIDE FINANCIÈRE À LA PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE POUR DES RÉFUGIÉS SYRIENS**

**ATTENDU** la demande de la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge pour le parrainage d'une famille de réfugiés syriens;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette initiative;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Sénécal

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 400 \$ à la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge afin de contribuer au parrainage d'une famille de réfugiés syriens.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-097**

**COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

**ATTENDU** que le Carrefour Action municipale et famille tient son colloque annuel à Granby du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à ce colloque;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** monsieur Laurent Blais à participer au colloque du Carrefour Action municipale et famille, le tarif d'inscription étant de 265 \$, taxes incluses, tous les autres frais et dépenses qu'il engagera à cette occasion devant lui être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-098**

**PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »**

**ATTENDU** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**ATTENDU** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**ATTENDU** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**ATTENDU** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le « Mois de la jonquille » pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille ».

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-013 RELATIVE À LA CONFORMITÉ D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT EXISTANT POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 353 ET 355, RUE SAINT-CHARLES - LOTS 1 916 791, 3 191 029 ET 3 191 030 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

La demande vise à rendre conforme l'aménagement d'un espace de stationnement existant dans la marge avant de l'immeuble résidentiel comprenant deux logements. La dérogation concerne les éléments suivants, lesquels dérogent aux dispositions des articles 327 et 331 du règlement de zonage numéro 1250 :

- empiètement d'un espace de stationnement d'une largeur de 3,78 mètres alors qu'un empiètement devant le bâtiment n'est pas autorisé;
- aménagement d'une case de stationnement d'une profondeur de 5,19 mètres au lieu des 5,5 mètres, tel que prévu.

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2016-04-099

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-04 AMENDANT  
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-04**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 1248 AFIN D'INTÉGRER LE CODE DE  
CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE 1 -  
BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT -  
CANADA 2010 (MODIFIÉ)

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu  
et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

2016-04-100

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-27  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement suivant :

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-27**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 12.1 afin de préciser son application;
- modifier la terminologie afin de définir une activité de culte, une association, un centre communautaire et une salle de réunion;
- modifier certaines dispositions relatives aux piscines, aux garages intégrés et aux vérandas;
- modifier certaines dispositions relatives à l'implantation des remises, des pergolas, des pavillons, des pavillons de bain et des gazebos, des plates-formes, des saunas fermés isolés;
- modifier certaines dispositions relatives à une maison intergénération;
- modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;

- ajouter des dispositions relatives à l'affichage pour le service à l'auto annonçant les menus et les pré-menus d'un restaurant;
- modifier certaines dispositions applicables à une enseigne sur vitrage;
- modifier la méthode de calcul d'un revêtement extérieur d'un bâtiment;
- modifier la liste des matériaux de revêtement de toiture autorisés;
- modifier certaines dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C-302;
- modifier les limites des zones P-301 et C-302 et créer les zones P-301-1 et N-301-2 en y édictant les usages et normes;
- modifier les grilles des usages et normes de zones H-024, C-029, C-030, C-032, C-050, H-322-1, C-405, H-611 et C-613.

## **ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION 2016-04**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 12.1 afin de préciser son application;
- modifier la terminologie afin de définir une activité de culte, une association, un centre communautaire et une salle de réunion;
- modifier certaines dispositions relatives aux piscines, aux garages intégrés et aux vérandas;
- modifier certaines dispositions relatives à l'implantation des remises, des pergolas, des pavillons, des pavillons de bain et des gazebos, des plates-formes, des saunas fermés isolés;
- modifier certaines dispositions relatives à une maison intergénération;
- modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières, aux allées d'accès et aux allées de circulation;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage pour le service à l'auto annonçant les menus et les pré-menus d'un restaurant;
- modifier certaines dispositions applicables à une enseigne sur vitrage;

- modifier la méthode de calcul d'un revêtement extérieur d'un bâtiment;
- modifier la liste des matériaux de revêtement de toiture autorisés;
- modifier certaines dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- ajouter des dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C-302;
- modifier les limites des zones P-301 et C-302 et créer les zones P-301-1 et N-301-2 en y édictant les usages et normes;
- modifier les grilles des usages et normes de zones H-024, C-029, C-030, C-032, C-050, H-322-1, C-405, H-611 et C-613.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2016-07**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248**

Avis de motion est donné par madame Eve Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'intégrer le Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment, et code national du bâtiment - Canada 2010 (modifié).

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2016-04-101**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-29 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-05 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
 et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-29

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier les limites de la zone C-330 et créer les zones P-330-1 et H-330-2 en y édictant les usages et normes;
- agrandir la zone P-328 à même les zones H-329 et C-330;
- modifier la grille des usages et normes de la zone P-328;
- abolir la zone H-329 et la grille des usages et normes s'y rattachant;
- modifier des dispositions particulières applicables à certaines zones résidentielles;
- remplacer l'article 1260.19 relatif à des dispositions particulières applicables aux zones P-319, P-319-1, H-320, H-321, H-321-1, H-322, H-322-1, H-323, H-324, H-325, H-326, H-326-1, H-327, P-328, C-330, P-330-1 et H-330-2;
- modifier l'article 1260.25 relatif aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les zones H-320, H-322, H-323, H-324, H-326, H-326-1, H-327 et H-330-2.

**ADOPTÉE**

**2016-04-102**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 652 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX COMPRENANT, ENTRE AUTRES, LA RÉFECTION DE LA RUE ÉMILIE-GAMELIN ET LE DÉPLACEMENT DE LA PISTE CYCLABLE PRÈS DU PARC DU REMPART, AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SE RAPPORTANT À CES TRAVAUX ET À DIVERS AUTRES PROJETS**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-06 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016;

**ATTENDU** que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celle relative à la dispense de lecture du règlement;

**ATTENDU** que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 652 000 \$, que l'objet de ce règlement est de pourvoir aux travaux de réfection de la rue Émilie-Gamelin, au déplacement de la piste cyclable près du parc du Rempart, à l'exécution du plan de recherche des raccordements inversés ainsi qu'au paiement des honoraires professionnels concernant les travaux de réfection de la rue Émilie-Gamelin et de la piste cyclable, la construction d'un stationnement au parc Émilie-Gamelin, la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet situé au 200, rue Balmoral, l'élévation architecturale du mur du parc du Rempart et l'exécution du plan d'action de recherche des raccordements inversés;



**ATTENDU** que l'emprunt de 652 000 \$ est remboursable comme suit:

- sur une période de quinze (15) ans pour un montant de 469 000 \$;
- sur une période de cinq (5) ans pour un montant de 183 000 \$;

**ATTENDU** qu'un montant de 520 000 \$ est remboursable par les contribuables de l'ensemble de la municipalité et qu'un montant de 132 000 \$ est remboursable par les contribuables de la zone blanche (zone urbaine) de la municipalité;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-E**

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 652 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX COMPRENANT, ENTRE AUTRES, LA RÉFECTION DE LA RUE ÉMILIE-GAMELIN ET LE DÉPLACEMENT DE LA PISTE CYCLABLE PRÈS DU PARC DU REMPART, AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SE RAPPORTANT À CES TRAVAUX ET À DIVERS AUTRES PROJETS

**ADOPTÉE**

**2016-04-103**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1271-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a apporté une modification au règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, et que conformément aux dispositions des articles 10 et 11 de la *Loi sur les règlements* (chapitre R-18.1), un projet de règlement en ce sens a été publié à la Partie 2 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2015 ;

**ATTENDU** que ce règlement a été édicté sans modification ;

**ATTENDU** que la Ville se doit d'adopter, d'ici le 20 mai 2016, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité du règlement numéro 1271-M avec celui du Gouvernement du Québec ;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1271-M  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX  
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1

**ADOPTÉE**

**2016-04-104**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BÉTON  
BITUMINEUX - ANNÉE 2016**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2016;

**ATTENDU** que trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Construction DJL inc.	15 619,35 \$
Asphalte St-Hubert inc.	16 872,58 \$
Baillargeon Division Matériaux inc.	17 740,64 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 19 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 15 619,35 \$, taxes incluses. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-102 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-04-105

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE PIERRE CONCASSÉE ET DE PIERRE ABRASIVE FONDANTE - ANNÉE 2016**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante pour l'année 2016;

**ATTENDU** que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Lot A</b>	<b>Lot B</b>	<b>Montant total (incluant les taxes)</b>
Construction DJL inc.	25 941,24 \$	14 486,85 \$	40 428,09 \$
Baillargeon Division Matériaux inc.	31 657,22 \$	14 394,87 \$	46 052,09 \$
Carrière Bernier ltée	44 351,61 \$	30 813,30 \$	75 164,91 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 50 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture et le transport de pierre concassée et de pierre abrasive fondante pour l'année 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total approximatif de 40 428,09 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-103 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-04-106

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE POUR LE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture d'un véhicule pour le chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que sept entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
<u>Rive-Sud Chrysler Dodge inc.</u>	<u>41 482,75 \$</u>
Lestage Chrysler	43 656,55 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 45 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture d'un véhicule pour le chef aux opérations au Service de sécurité incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rive-Sud Chrysler Dodge inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 41 482,75 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-117 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1383-E (TP1113).

**ADOPTÉE**

**2016-04-107**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UN TERRAIN DE SOCCER ET L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE VOLLEYBALL**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la réfection d'un terrain de soccer et l'aménagement de terrains de volleyball;

**ATTENDU** que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant total (incluant les taxes)</b>
<u>Paysagiste Rive-Sud ltée</u>	<u>66 674,58 \$</u>
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	74 654,77 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 66 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la réfection d'un terrain de soccer et l'aménagement de terrains de volleyball, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paysagiste Rive-Sud ltée., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total d'une valeur approximative de 66 674,58 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-118 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1383-E (LO1603 et LO1604).

**ADOPTÉE**

**2016-04-108**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de la toiture de la centrale de traitement d'eau potable;

**ATTENDU** que douze soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Toitures Duratek	286 517,70 \$
Les Toitures Technitoit	300 774,60 \$
Les Toitures Industrie Pro	308 822,85 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 422 326 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la réfection de la toiture de la centrale de traitement d'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toitures Duratek, au prix forfaitaire soumissionné, soit 286 517,70 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2016-08 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1383-E (GE1208).

## **ADOPTÉE**

**2016-04-109**

### **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX D'EAUX USÉES MUNICIPALES**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'eaux usées municipaux;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
<u>Simo Management inc.</u>	<u>76</u>	<u>24 702,38 \$</u>	<u>51.007</u>	<u>1<sup>er</sup></u>
Avizo Experts-Conseils	80	38 466,89 \$	33.795	2 <sup>e</sup>

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 27 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'eaux usées municipales au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 24 702,38 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie / 2016-03 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1370-E (GE1503).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

## **ADOPTÉE**

2016-04-110

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION DU COMPLEXE SAINT-LAURENT**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'agrandissement et la rénovation du Complexe Saint-Laurent;

**ATTENDU** que neuf soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Constructions R.D.J. inc.	6 742 134,00 \$
Marieville Construction inc.	6 887 002,50 \$
Construction Blenda	6 930 000,00 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 8 041 135 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'agrandissement et la rénovation du Complexe Saint-Laurent au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions R.D.J. inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 6 742 134,00 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2016-06 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1385-E (GE1509).

**ADOPTÉE**

2016-04-111

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE SECTEUR DU STATIONNEMENT INCITATIF DE L'AMT (AIRE TOD)**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du stationnement incitatif de l'AMT (aire TOD);

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
<u>Services intégrés LEMAY et associés inc.</u>	<u>72.5</u>	<u>50 014,13 \$</u>	<u>24.493</u>	<u>1<sup>er</sup></u>
AECOM Consultants inc.	80.5	74 158,88 \$	17.597	2 <sup>e</sup>
BC2 Groupe Conseil inc.	72.5	77 608,13 \$	15.784	3 <sup>e</sup>

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 50 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du stationnement incitatif de l'AMT (aire TOD) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services intégrés LEMAY et associés inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 50 014,13 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Urbanisme 2016-01 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service de l'urbanisme ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-112**

### **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :



**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 296 207,70 \$ pour les activités financières, de 56 347,72 \$ pour les activités d'investissement et de 869 485,29 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1385-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 164 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 764 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU COMPLEXE SAINT-LAURENT AINSI QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS S'Y RAPPORTANT, TENUE LE 16 MARS 2016**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 16 mars 2016 pour le règlement numéro 1385-E décrétant une dépense de 8 164 000 \$ et un emprunt de 5 764 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection du Complexe Saint-Laurent ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

**2016-04-113**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX ÉTANGS À RAINETTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** monsieur Marc Meloche de la compagnie Stantec, à signer tout document relatif à la demande de certificat d'autorisation pour la construction de deux étangs à rainettes sur le territoire du Parc de conservation du marais (lots 3 967 049 et 3 967 050 du cadastre du Québec).

**ADOPTÉE**

2016-04-114

**NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Lili Trudel au poste de technicienne en documentation permanente à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 4 avril 2016 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-04-115

**MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ**

**ATTENDU** que l'employé portant le matricule 586 a fait preuve d'un comportement répréhensible;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** la suspension d'une journée sans solde, soit le 24 avril 2016, imposée à l'employé portant le matricule 586.

**ADOPTÉE**

2016-04-116

**MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ**

**ATTENDU** que l'employé portant le matricule 933 a fait preuve d'un comportement répréhensible et a tenu des propos irrespectueux envers un supérieur;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** la suspension de trois jours sans solde imposée à l'employé portant le matricule 933 et dont les journées seront identifiées par le chef de division.

**ADOPTÉE**

**2016-04-117**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-01-010 -  
NOMINATION D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** le deuxième paragraphe des conclusions de la résolution numéro 2016-01-010 intitulée « Nomination d'un journalier au Service des travaux publics » par le suivant:

« Sa date prévue d'entrée en fonction est le 19 janvier 2016 et il sera soumis à une période d'essai de 90 jours à compter de cette date. »

**ADOPTÉE**

**2016-04-118**

**FIN DE LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION ET D'ESSAI ET OBTENTION  
DE LA PERMANENCE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES LOISIRS**

**ATTENDU** que suivant la convention collective des employés cols bleus, un employé en période de familiarisation et d'essai au poste de journalier devient permanent après quarante-cinq (45) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

**ATTENDU** que la période de familiarisation et d'essai de monsieur Réjean Richard au poste de journalier pour le Service des loisirs s'est terminée le ou vers le 3 mars 2016;

**ATTENDU** que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Richard;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**QUE** monsieur Réjean Richard soit reconnu employé permanent au poste de journalier au Service des loisirs, aux conditions de la convention collective des employés cols bleus, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

**ADOPTÉE**

**2016-04-119**

**FIN DE LA PÉRIODE D'INITIATION ET D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER**

**ATTENDU** que suivant la convention collective des employés de bureau, une employée en période d'initiation et d'essai au poste de technicienne en documentation devient permanente après quarante-cinq (45) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

**ATTENDU** que la période d'essai de madame Isis Lami au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier s'est terminée le ou vers le 17 mars 2016;

**ATTENDU** que la Ville est satisfaite du travail effectué par madame Lami;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**QUE** madame Isis Lami soit reconnue employée permanente au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Léo-Lecavalier, aux conditions de la convention collective des employés de bureau, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

**ADOPTÉE**

**2016-04-120**

**DÉMISSION AU POSTE D'AGENT COUR MUNICIPALE ET PERCEPTEUR D'AMENDES AU SERVICE DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de madame Louise Perron au poste d'agent cour municipale et percepteur d'amendes au Service du greffe et affaires juridiques. Cette démission a pris effet le 15 mars 2016.

**DE REMERCIER** madame Perron pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2016-04-121**

**DÉPART À LA RETRAITE – COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER**

**ATTENDU** que madame Monique Langlois informait la Ville, par lettre, de son désir de quitter son poste de commis à la bibliothèque Léo-Lecavalier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**DE PRENDRE ACTE** du départ à la retraite de madame Monique Langlois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

**DE REMERCIER** madame Langlois pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2016-04-122**

**DÉPART À LA RETRAITE – CAPITAINE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que monsieur Robert Smith informait la Ville, par lettre, de son désir de quitter son poste de capitaine au Service de sécurité incendie à compter du 14 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**DE PRENDRE ACTE** du départ à la retraite de monsieur Robert Smith à compter du 14 avril 2016.

**DE REMERCIER** monsieur Smith pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2016-04-123**

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Alexandre Presseau au poste de lieutenant à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie.

La date prévue d'entrée en fonction est le 14 avril 2016 et il sera soumis à une période d'essai d'un an à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-124**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Dominic Roy à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie.

La date prévue d'entrée en fonction est le 11 avril 2016 et il sera soumis à une période de probation de un an à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-125**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Patrick Cyr à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie.

La date prévue d'entrée en fonction est le 11 avril 2016 et il sera soumis à une période de probation de un an à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-126**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Julien Monette-Beaudin à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie.

La date prévue d'entrée en fonction est le 11 avril 2016 et il sera soumis à une période de probation de un an à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-127**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Dany Belzil à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de La Prairie.

La date prévue d'entrée en fonction est le 11 avril 2016 et il sera soumis à une période de probation de un an à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-04-128**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - GRAND PRIX LAPRAICYCLE PRIMEAU VÉLO 2016**

**ATTENDU** la demande du club cycliste Lapraicycle Primeau Vélo concernant la fermeture de différentes rues pour la tenue de l'événement cycliste Grand Prix Lapraicycle Primeau Vélo 2016, qui se tiendra le samedi 21 mai prochain, entre 8 h et 15 h;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

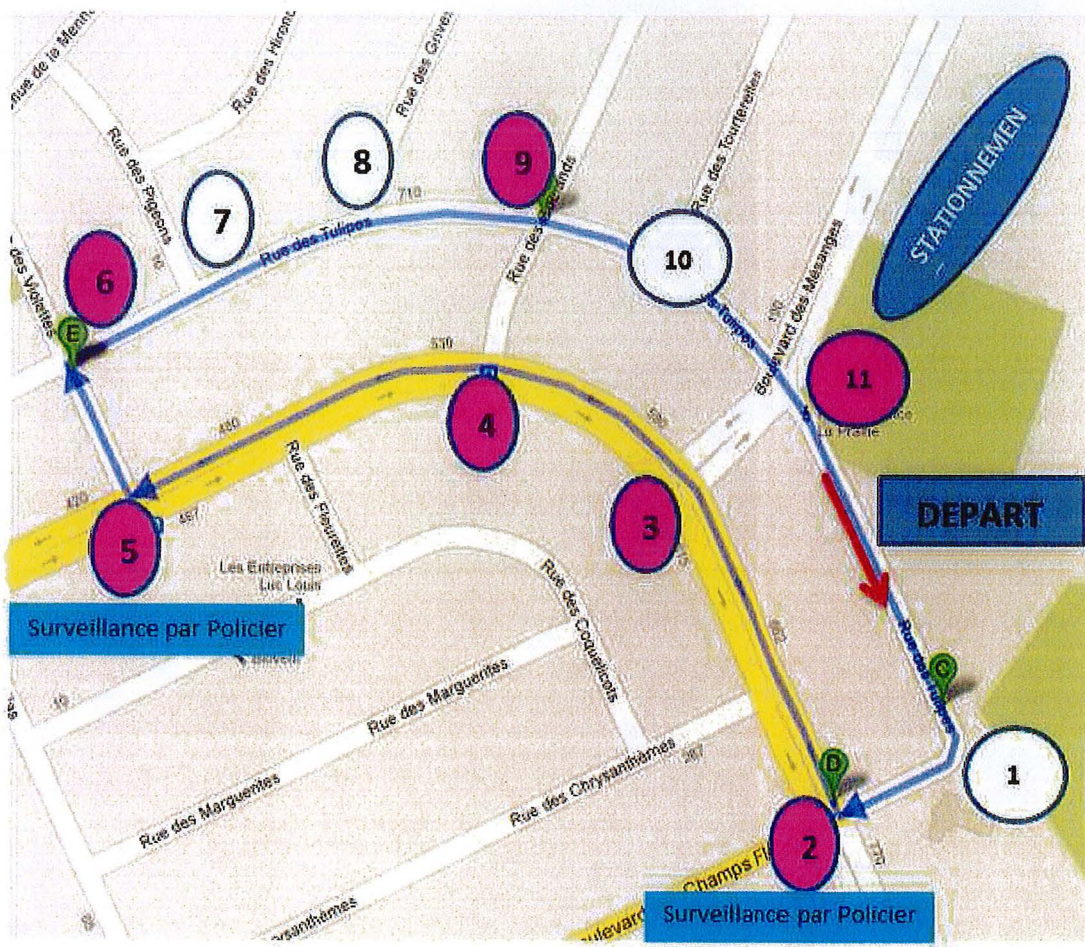
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 8 h et 15 h, le samedi, 21 mai 2016 pour la tenue du Grand Prix Lapraicycle Primeau Vélo 2016:

- la rue des Tulipes, entre la rue des Violettes et le boulevard des Champs-Fleuris;
- le boulevard de la Magdeleine, entre le boulevard des Champs-Fleuris et la rue des Violettes;

Itinéraire proposé pour la course :



"Ceci est le document annexé à la résolution 2016-04-128 pour en faire partie intégrante."



- la rue des Violettes, entre la rue des Tulipes et le boulevard de la Magdeleine;
- le boulevard des Champs-Fleuris, entre le boulevard de la Magdeleine et la rue des Tulipes;

tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 FÉVRIER 2016**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2016-04-129**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-013 RELATIVE À LA CONFORMITÉ D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT EXISTANT POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 353 ET 355, RUE SAINT-CHARLES - LOTS 1 916 791, 3 191 029 ET 3 191 030 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 353 et 355, rue Saint-Charles (lots 1 916 791, 3 191 029 et 3 191 030 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à rendre conforme l'aménagement d'un espace de stationnement existant dans la marge avant de l'immeuble résidentiel comprenant deux logements. La dérogation concerne les éléments suivants, lesquels dérogent aux dispositions des articles 327 et 331 du règlement de zonage numéro 1250 :

- empiètement d'un espace de stationnement d'une largeur de 3,78 mètres alors qu'un empiètement devant le bâtiment n'est pas autorisé;
- aménagement d'une case de stationnement d'une profondeur de 5,19 mètres au lieu des 5,5 mètres, tel que prévu.

**ATTENDU** la recommandation 2016-17 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 9 mars 2016;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2016-04-130**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-005  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 225, RUE BEAULAC - ZONE H-130**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-11 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-005 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 225, rue Beaulac.

**ADOPTÉE**

**2016-04-131**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-008  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 369 À 375, RUE SAINT-GEORGES -  
ZONE H-021**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-12 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-008 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 369 à 375, rue Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

2016-04-132

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-009  
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 353 ET 355, RUE SAINT-CHARLES -  
ZONE H-021**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-13 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-009 concernant un agrandissement résidentiel pour l'immeuble situé au 353 et 355, rue Saint-Charles, à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2016-04-133

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-010  
CONCERNANT UN AMÉNAGEMENT DE TERRAIN, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « SITE PATRIMONIAL » - 500, RUE SAINT-LAURENT -  
COMPLEXE SAINT-LAURENT - ZONE P-601**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-14 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-010 concernant un aménagement de terrain pour l'immeuble situé au 500, rue Saint-Laurent (Complexe Saint-Laurent).

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

**ADOPTÉE**

2016-04-134

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-011  
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « SECTEUR INDUSTRIEL » - 700, RUE BERNIER -  
GRILLAGE INDUSTRIEL INC. - ZONE I-504**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-15 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-011 concernant un agrandissement industriel pour l'immeuble situé au 700, rue Bernier (Grillage industriel inc.), aux conditions stipulées dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

**2016-04-135**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-012 CONCERNANT UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « SITE PATRIMONIAL » - 1000, RUE DU QUAI - PARC DU BASSIN-DE-LA PRAIRIE - ZONE P-103**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais  
**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-16 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-012 concernant un équipement accessoire à être installé au 1000, rue du Quai (Parc du Bassin-de-La Prairie).

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

**ADOPTÉE**

**2016-04-136**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-015 CONCERNANT UNE CONSTRUCTION RÉSIDEN TIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « DOMAINE DE LA NATURE » - 70, RUE DU CROISSANT-PERLÉ - ZONE H-321**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-18 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-015 concernant une construction résidentielle au 70, rue du Croissant-Perlé.

**ADOPTÉE**

2016-04-137

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-017  
CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU  
SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 50, BOULEVARD  
TASCHEREAU - PLACE LA CITIÈRE - ZONE C-128**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la recommandation 2016-19 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-017 concernant une rénovation commerciale pour la place d'affaires située au 50, boulevard Taschereau (Place La Citière), à la condition stipulée dans la recommandation.

**ADOPTÉE**

2016-04-138

**APPROBATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT - CRÉATION DES  
LOTS 5 838 727 ET 5 838 728 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** les articles 55 à 57 et 61 du règlement de lotissement numéro 1249;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la demande de remplacement du lot 2 267 835 du cadastre du Québec situé sur le chemin de la Bataille Nord (création des lots 5 838 727 et 5 838 728), le tout selon le plan de Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, daté du 17 décembre 2015, portant la minute 1229 et le numéro de dossier 52033.

Cette approbation demeure conditionnelle à ce que le propriétaire verse en argent un montant équivalent à 10% de la valeur du lot 5 838 727 visé par le projet d'opération cadastrale.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

Monsieur Marcel Proulx dépose un document relatif à un problème de canalisation sur une rue de la municipalité.

**2016-04-139**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 47**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**